**REGLEMENT : PARCOURS DES APPRENTIS BOUILLONS - SAMEDI 7 Juin 2025**

**Article 1** : **Organisation**

L’ASLN-BIARCTHON avec la Fédération Française de Cardiologie avec la participation de la commune d’Evecquemont 78, ainsi que l’Ecole Primaire d’Evecquemont organisent un évènement le Samedi 7 Juin 2025

 **« Parcours des Apprentis Bouillons »**

Cet évènement est ouvert aux pratiquants licenciés et non licenciés.

**Article 2**: **Evènement et parcours**

Le Parcours des Apprentis Bouillons comporte 1 discipline : **\*Trail**.

**Distance**: Boucle de 2 kms (Approximative): Dénivelé d’environ +/- 50m

 **\*Trail Découverte 2 kms : \*Distance inférieure à 25 kms (D+< 0 400m) avec route < à 25%**

**Classes participantes : CP- CE1/CE2 - CM1/CM2**

Les participants reçoivent 1 dossard de participation, celui-ci doit être visible durant toute la durée de l’évènement.

Le départ est fixé **à 11h**.

L’ouverture des portes aura lieu à 10h (Remise des dossards).

L’évènement Parcours des Apprentis Bouillons se déroulera en semi-autosuffisance (autonome entre points de ravitaillements) et en une seule étape à allure libre et sans esprit de compétition.

**Article 3**: **Certificat médical / Licence**

Cet évènement est ouvert uniquement aux enfants inscrits à l’école d’Evecquemont le jour de l’évènement, licencié ou non.

Cet évènement est ouvert aux mineurs avec accord des parents (Lettre de décharge et photocopies pièces d’identités).

Aucun certificat médical à la pratique sportive n’est exigé.

**Article 4** : **Inscriptions / Dossards**

Les pré-inscriptions se font directement sur le site : [www.biarcthlon](http://www.biarcthlon@orange.fr)-asln.com / Evènements.

Date limite : **Dimanche 1 Juin 2025 à 20 h par internet. Un mail de pré-inscription vous sera envoyé.**

**L’inscription définitive sera validée dès paiement des frais d’inscription.**

A régler en espèces auprès du responsable de la classe : **Date limite de réception :** **Mercredi 28 Mai 2025.**

Les droits d’inscription sont fixés à   **3 euros**

Ils comprennent : Droit de participation ; Cadeau et dossard (dans la limite des stocks) ; Ravitaillement(s).

**Dans ces droits d’inscription la somme de 1 euros sera reversée à la Fédération Française de Cardiologie.**

**Remise des dossards : le Vendredi 6 Juin 2025 de 16h30 à 17h30 à l’école après les cours (sous le préau)**

 **ou le Samedi 7 juin de 10h à 10h30 sur place.**

 **Le dossard sera obligatoirement remis en présence de l’un des parents.**

**Les droits d’inscription sur place ne seront pas possibles.**

**Article 5** : **Accueil et restauration**

Les toilettes de l’école seront disponibles pendant toute la durée de l’évènement.

En aucun cas l’organisateur ne saurait tenu responsable en cas de vol ou perte d’objets personnels.

**Article 6** : **Sécurité**

Chaque participant participe sous une responsabilité parentale, qui devra s’assurer auprès du médecin que l’état de santé de l’enfant lui permet de participer à cet évènement.

Aucun accompagnateur à vélo ou à pied ainsi que les animaux ne sont autorisés sur le parcours.

Le parcours sera balisé. L’organisation se réserve le droit de suspendre un participant lors d’une présence de

celui-ci en dehors du parcours balisé.

Le participant s’engage à emprunter uniquement le parcours balisé, les trottoirs et respecter le code de la route.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

**Chaque participant a l’obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.**

**En cas d’impossibilité de joindre le PAS. Le numéro d’urgence est le 112.**

Un PAS (Point d’Alerte Secours) sera sur place au village de départ. Néanmoins, il est préférable de vous munir du matériel nécessaire permettant les soins mineurs (échauffements, ampoules, etc…).

**Article 7** : **Assurance et responsabilité**

L’organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée par la Fédération Française de Cardiologie auprès de SMACL 79031 NIORT Cédex 09. Police numéro : 8617898

L’organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs, le vol et les conséquences consécutives à de fausses déclarations. Le responsable du PAS, pourra arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente. Ainsi que les signaleurs postés sur le parcours.

**Article 8** : **Annulation**

L’organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.

En cas d’annulation par l’organisation, aucun dédommagement ne pourra être accepté.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l’organisation se réserve le droit de retarder le départ de l’évènement, de l’arrêter, de modifier son parcours, voire de l’annuler sans préavis, sans que les participants puissent prétendre à aucune indemnisation.

**Article 9** : **Gestion des déchets**

Une attention particulière à l’environnement des sites traversés par le parcours sera observée.

**Aucun produit en matière plastique (Gobelets ; Assiettes ; Couverts ; etc…) ne sera disponible sur l’évènement.**

Il est interdit de jeter les déchets sur le parcours. Les emballages vides devront être déposés dans les poubelles mises à disposition dans le village départ et point de ravitaillement et sécurité.

**Article 10** : **Droit à l’image**

L’organisateur se réserve le droit d’utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de l’évènement, ainsi que les noms des participants à des fins de communication sur l’évènement.

Les participants autorisent les organisateurs à exploiter les images de l’évènement et sans qu’ils puissent s’y opposer par leur droit à l’image.